

# REUNION DE CONSEIL DU 14/10/2019

Membre absent : Mme Sabine ALLAIN

Membre excusé : M. Dominique PIERRE a prévenu de son arrivée avec retard, n'a pas donné procuration.

La séance est ouverte à 20h35 par M. le Maire.

Mr Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat.

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 30/08/2019.

## \_1 Contrats salariés :

A) Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 13 voix les modifications de contrat de Mme Carole DUBY de 15h à 17h30 et de Mme Priscilla GRANDEMANGE de 14h à 17h30 suite à accord du Comité Technique du Centre de Gestion.

M. Dominique PIERRE rejoint la séance à 20h50.

B) Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix la réduction de la durée hebdomadaire du contrat de travail de Mme Anne Marie COLLOT de 18h à 6h suite à la période probatoire de 3 mois qui a confirmé ses difficultés physiques. Son poste consistera en l'entretien du bâtiment de la Mairie, suivi des locations de la salle polyvalente avec inventaire de ses équipements. Le contrat sera établi du 01/11/2019 au 30/06/2020.

C) Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix l'embauche d'une personne en contrat de travail de 10h hebdomadaires pour le ménage des bâtiments école et périscolaire. Le contrat sera établi du 28/10/2019 au 31/08/2020.

D) Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix le renouvellement pour 17h30 hebdomadaire du contrat de travail de Mme Karine VILLEMIN jusqu'au 31/10/2022 en conformité avec l'article 3-3-4 régissant les communes de moins de 1000 habitants.

## \_2 D.U.E.R :

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix le Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R) et le plan d'action établi après audit de chaque poste de travail des salariés de la commune par le service prévention du Centre de Gestion

## \_3 Contrat mutuelle prévoyance :

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix la participation de la commune à hauteur de 6 € par mois par employé adhérent au contrat « santé » et 2€ par mois et par employé pour le contrat « prévoyance » proposé par le Centre de Gestion.

## \_4 Tarif déneigement :

M. François GEORGES ayant cessé son activité, M. Romain CLAUDON propose un tarif de 52 €/h HT pour le renfort déneigement en cas de nécessité. Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix la proposition de M. Romain CLAUDON

\_5 Créance éteinte :

Le conseil rejette par 11 voix contre, 2 abstentions et 1 voix pour, l'admission en non valeur par la commune d'une somme de 45,10 €, correspondant à un impayé de taxe d'assainissement, demandée par la Préfecture, sachant qu'une décision de justice a déjà entériné l'affaire et que la procédure suivra son cours.

Une procédure de mandatement d'office devrait s'ensuivre.

\_6 Transport d'élèves :

Le conseil accepte à l'unanimité des présents soit 14 voix la participation de la commune au transport de 2 élèves de notre commune scolarisés en établissement spécialisé à hauteur de 180 € par an et par enfant. La convention avec la Région Grand Est est établie pour 3 années avec ces montants.

\_7 R.P.Q.S. :

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix le Rapport Périodique de Qualité du Service (R.P.Q.S.) sur l'assainissement pour l'année 2017. Le rapport 2018 sera validé au prochain conseil.

\_ 8 Questions diverses :

A \_ Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix les modifications de statuts de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) portant sur :

L'animation d'un espace santé

La création de la Maison de Services Au Public (MSAP)

La gestion des pistes cyclables

La création d'une fourrière pour les véhicules gênants.

B \_ Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix la modification au budget primitif pour les travaux d'entretien routier budgétés à 48000 € mais qui s'élèvent en réalité à 50943 €.

C – Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix l'acquisition par préemption du sol des parcelles boisées n° 214, 221 et 230 pour la somme de 2800 €. Le bois de ces parcelles sera exploité dans les deux ans à compter de la signature de l'acte.

.D – Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix le retrait du tarif de location de la salle polyvalente de la somme de 40 € pour utilisation de la vaisselle lors des locations par des personnes ne résidant pas dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.